

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-308/SG/FP portant admission à une pension de retraite d'un agent technique du corps territorial des Travaux publics et du Port .

n° 73-308/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
21 février 1973

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1973

Date du numéro  
10 mars 1973

### TEXTE INTÉGRAL

M. Houssein Bare Hared, agent technique et ouvrier principal, 1er échelon, du cadre territorial des Travaux publics et du Port, en service à la voirie (District de Djibouti, Ministère des Affaires intérieures) atteint par la limite d'âge de son emploi est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1er mars 1973.